

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS « #TourismeAO »

Le concours « #TourismeAO » est organisé par la MRC d'Abitibi-Ouest. Il débute le 9 juillet 2018 et se termine le 31 août 2018 à 23 h 59.

### MODE DE PARTICIPATION

Pour être éligible au concours, les participants (âgés de plus de 18 ans) doivent téléverser une photo qui répond aux critères du concours sur la page Facebook Tourisme Abitibi-Ouest.

Une même personne peut participer plusieurs fois. Une photo par activité par personne.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les photos doivent absolument être prises sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans.

Les employés et les membres du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit ne peuvent participer au concours.

### PRIX À GAGNER

Le grand prix final sera tiré au hasard le 4 septembre prochain parmi toutes les participations reçues. Les prix secondaires seront tirés au hasard.

#### **Grand prix final :**

- Forfait au Parc national d'Aiguebelle, secteur Taschereau, comprenant une nuitée pour deux adultes et enfants dans un prêt-à-camper traditionnel ainsi que la location d'embarcations nautiques et les droits d'accès.



#### **Prix secondaires :**

- Forfait au Club de golf de Duparquet comprenant 2 rondes de 9 trous ainsi qu'une voiturette;
- Certificat cadeau d'une valeur de 50 dollars applicable au Café Elkoza de Macamic;
- Une paire de billets pour la pièce de théâtre *Un cadavre à l'entracte* présenté par la Troupe à Cœur ouvert;
- Certificat cadeau d'une valeur de 50 dollars applicable à la fromagerie La Vache à Maillotte.

Les gagnants seront contactés par le biais leur page Facebook et devront répondre dans un délai de 4 jours ouvrables.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

En prenant possession de leur prix, les gagnants dégagent la MRC d'Abitibi-Ouest de toutes responsabilités à l'égard des prix et de leur utilisation.

La MRC d'Abitibi-Ouest n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où son incapacité à procéder au concours résulterait d'un événement hors de son contrôle.

Les prix ne sont ni échangeables, ni monnayables.

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

# Bonne chance !